

# Et si vous deveniez « Technicien(ne) sanitaire et de sécurité sanitaire » À l'ARS Bretagne ?

*Phare du Petit-Minou,  
Rade de Brest*

## Ce poste est fait pour vous si

**Vous êtes** Technicien(ne) sanitaire et de sécurité sanitaire.

**Vous connaissez :**

- Contrôle, audit et évaluation
- Disciplines scientifiques, Droit/réglementation
- Environnement administratif, institutionnel et politique

**Vous êtes et vous savez:**

- Réactivité, autonomie et rigueur
- Sens de l'analyse, appliquer une règle, une procédure, un dispositif
- Mener une veille, rédiger et travailler en équipe

## **Poste basé à Quimper dans le Finistère**

## **Nos avantages**



- Bénéficier d'une démarche Qualité de Vie au Travail
- Possibilité de télétravailler
- Dispositif horaire de plages fixes et mobiles
- Bénéficier d'une richesse culturelle et d'une qualité environnementale singulière

## **Pour candidater**

Envoyez votre CV et votre lettre de motivation **avant le 25 mai 2023**  
à [ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr](mailto:ars-bretagne-recrutement@ars.sante.fr)

ARS Bretagne  
6 place des Colombes  
CS 14253  
35042 RENNES CEDEX

[www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)



# Vos missions

Sous la responsabilité de l'IES en charge du pôle « environnements extérieurs », l'agent aura pour missions

## **Avis sanitaires / Evaluation des risques sanitaires**

Elaboration et suivi des avis sanitaires relatifs :

- Aux documents d'urbanisme (PLU(i), SCOT, zonages d'assainissement) : contribution au porter à connaissance de l'Etat, participation (non systématique) aux réunions, avis sur les documents arrêtés
- Aux projets soumis à autorisation environnementale et pouvant être soumis à étude d'impact : instruction des évaluations des risques sanitaires
- Aux réponses aux saisines de l'autorité environnementale : contribution à l'avis de l'AE et réponse aux saisines « cas par cas »
- Dossiers divers : sites et sols pollués (dont tiers demandeurs), déclaration « loi sur l'eau » et demande d'autorisation de REUT

## **Nuisance sonores**

- Instruction des études d'impact des nuisances sonores des établissements diffusant de la musique amplifiée

## **Ondes Electromagnétiques (en appui de la responsable de pôle) :**

- Réponses aux sollicitations (public et élus) relative aux OEM (compteurs Linky, téléphonie mobile, lignes hautes tension, électro-hypersensibilité)

## **Activités saisonnières du pôle (en appui de la responsable de pôle):**

- Lutte anti-vectorielle
- Algues vertes : campagne de mesure des concentrations d'hydrogène sulfurée

Pour chaque thématique, l'agent est amené à participer aux groupes de travail régionaux de l'ARS

## Qu'est-ce que l'ARS Bretagne ?

**L'Agence régionale de santé** a pour mission de mettre en place la politique de santé dans la région.

Elle est compétente sur le champ de la santé dans sa globalité, de la prévention et de la santé-environnement, aux soins, à l'accompagnement sanitaire et médico-social...

Son organisation s'appuie sur un projet de santé élaboré en concertation avec les services de l'Etat, l'ensemble des professionnels et des usagers, dans un souci d'efficacité et de transparence.

Retrouvez plus d'informations sur : [www.bretagne.ars.sante.fr](http://www.bretagne.ars.sante.fr)